



DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNES-FSU

CDEN 4 FÉVRIER 2021



Après avoir clamé son inutilité pour finalement l'imposer, à juste titre, au quotidien, le masque semble maintenant être la marque de fabrique du Gouvernement. En effet, cette instance semble constituer bel et bien une mascarade démocratique puisque, pour la deuxième fois, sur ordre de la Préfecture, le CDEN de la Drôme se voit complètement dématérialisé.

Il ne serait donc sanitaire pas possible de rassembler une trentaine de personnes (au grand maximum au vu des dernières réunions) dans une grande salle de la DSDEN, de la Préfecture ou du Conseil Départemental, alors que les enseignants surmontent les difficultés à faire cours à plus de 30 élèves.

Pourtant, cette situation sanitaire a mis l'ensemble de la communauté scolaire dans la détresse. Qu'a fait le Ministre de l'Éducation Nationale ?

Rien !

Aucune reconnaissance pour les AED et les CPE, pourtant en toute première ligne.

Aucun soutien pour les personnels non enseignants, quel que soit leur service. Ils sont pressurés par une institution pour qui l'urgence et l'impréparation sont une marque de fabrique signée Nouveau Management Public. Même les chefs d'établissements se sont plaints de ne pas avoir eu leur DG suffisamment tôt pour travailler correctement à leur répartition.

Rien non plus pour les enseignants qui doivent, vaille que vaille, continuer de filer leurs programmes, de préparer leurs élèves aux examens comme si l'année 2020 avait été ordinaire, comme si les élèves avaient suivi normalement leurs cours entre mars et juin, comme si les lycéens allaient tous les jours dans leur établissement depuis novembre.

Les dernières annonces du Ministre ne changent rien. Elles ne font que déplacer et changer le problème. Le passage au contrôle continu pour les épreuves de spécialités est synonyme de rupture d'égalité entre les élèves du fait du renvoi au local de l'évaluation. Elle est aussi synonyme de pressions sur les professeurs. Le bac 2020 l'a montré : le processus de fabrication de la note dans les établissements échappe à toute possibilité d'harmonisation efficace. Et les élèves ne sont pas dupes : leur angoisse est bien réelle, en classe comme dans des motions qu'ils ont pu présenter lors de CA DG qui se sont tenus dernièrement.

Le grand oral est maintenu : il est pourtant une épreuve profondément inégalitaire, encore davantage dans cette année si particulière où sa préparation a été percutée par la pandémie. Son maintien est un symbole du bac Blanquer, à ce jour plus que jamais un bac inégalitaire. Le SNES-FSU réitère sa demande d'annulation du grand oral cette année.

Pourtant, en cette année si exceptionnelle : le report des épreuves de spécialités en juin permettrait d'organiser des épreuves nationales en fin d'année, ce qui desserrerait l'étau d'un calendrier initial infernal tout en garantissant un cadre national, commun, à tous les

élèves. Mais cela ressemble certainement trop à cet ancien bac que Monsieur Blanquer s'échine à faire disparaître.

Preuve en est, lors de la dernière commission spécialisée des lycées, le Ministère a apporté un coup supplémentaire au bac en confirmant les mêmes dispositions de notation que pour la session 2020, en harmonisant sur la base des années 2017 à 2019, y compris pour des enseignements qui n'existaient pas ou dont le programme était complètement différent, et en intégrant les notes obtenues lors de la première session des E3C qui se sont déroulées dans les pires conditions possibles.

C'est pourquoi, plus que jamais, le SNES-FSU revendique des épreuves terminales nationales en juin afin de préparer au mieux tous les élèves.

La préparation de la rentrée dans les collèges de la Drôme est bien à l'aune de cette terrible analyse et ce sont les élèves qui en pâtiront au premier chef.

Monsieur l'Inspecteur d'académie peut bien se féliciter, tant en CSTD que dans la note de présentation qui nous a été envoyée, d'une légère baisse du nombre d'élèves dans la Drôme, de la création de 6 divisions supplémentaires d'un E/D départemental en baisse et d'un taux d'HSA inférieur à celui de l'académie. Ces chiffres masquent une dégradation systématique des conditions de travail des personnels et des conditions d'étude des élèves au fil des années.

Les prévisions d'effectifs sont en légère baisse mais c'est sans compter les élèves d'ULIS qui ne sont pas intégrés dans les calculs.

D'ailleurs la plupart des coordonnateurs dénoncent des effectifs très chargés : 14 élèves pour certaines ULIS collège avec des profils très variés (autisme, troubles du comportement, troubles psychotiques...), qui sont parfois parfaitement incompatibles entre eux et peuvent alors faire exploser le cadre, rendant ainsi la mission du coordonnateur impossible. Les besoins sont très importants (+ 48 élèves cette année) et même si des efforts sont faits par l'institution, avec la mise en place d'une nouvelle ULIS à Saint-Donat par exemple, il faut créer d'urgence des dispositifs ULIS dans chaque collège. Il faut surtout respecter la règle de 10 élèves maximum, comme préconisé dans la circulaire ULIS de 2015. Il faudrait également veiller lors des commissions d'orientation aux profils des élèves affectés dans chaque ULIS.

Les SEPGA se portent guère mieux puisqu'on assiste à un véritable démantèlement au collège Cotte par exemple avec la suppression d'un poste de PE afin de placer des HS à des enseignants du Second degré.

Le taux d'HSA ne cesse d'augmenter, atteignant cette année 8% (contre 7,27% l'an passé). La situation est intenable y compris en obligeant les collègues à prendre 2 HS.

Preuve en est, le collège de Marcelle Rivier de Beaumont prévoit d'ores et déjà 9 compléments de service pour la rentrée 2021. Pour le SNES-FSU, le taux d'HSA ne doit pas dépasser 5%.

Les établissements classés en REP sont particulièrement touchés : pour le même nombre d'élèves, le collège Jaume, REP+, perd une division mais gagne des HS. Le collège Lapassat a 144 élèves en 5ème, donc 6 divisions. En 6ème pour 4 élèves de plus, il y en a 7 !. Les collèges Paul Valéry et Marcel Pagnol sont encore moins bien lotis en 4ème et en 3ème pour Valéry. Tous les REP drômois voient les taux d'HS augmenter significativement, la palme revenant au collège Triboulet avec + 1,46%. S'acheminerait-on, par avance, vers la fin des spécificités de l'éducation prioritaire dans la Drôme ?

Autre preuve flagrante de la différence de vue entre les chiffres abstraits d'un E/D départemental et de la réalité : depuis le CTSD du 25 janvier dernier, de très nombreux CA ont rejeté les DG octroyées et jamais autant d'audiences n'ont été demandées à Monsieur l'Inspecteur d'Académie. D'autres demandes vont suivre. On n'est bien loin d'un *satisfecit* général !

Et que pourra-t-on leur donner puisqu'il n'y a pratiquement aucune réserve ? Rien !

Par ailleurs, nous avons déjà fait part de retours concernant l'utilisation de ces moyens beaucoup trop insuffisants et insuffisamment fléchés. Les langues « rares » en paient le prix fort. Pourquoi ouvrir une option chinois au lycée Triboulet alors même que les collégiens de Bourg-de-Péage n'auront pas leur horaire réglementaire ?

Il semblerait même que tout soit fait pour que les langues anciennes deviennent des « langues mortes » (pour reprendre l'expression de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en CTSD) ou pour le moins des « enseignements morts ». En effet, malgré nos alertes et notre courrier, l'heure de latin octroyée au collège de l'Europe (Bourg-de-Péage) ne pourra suffire à saupoudrer une petite initiation et c'est 3 postes de lettres classiques qui ont été proposés à la suppression à Loriol, Portes et La Chapelle. Quelle vigilance de la part de l'Institution ! Pourtant, les langues anciennes contribuent pleinement à une ouverture culturelle nécessaire dans des établissements isolés ou aux CSP défavorisées. Quelle bienveillance de la part de l'Institution !

Enfin, à quand la fin de l'occitan puisqu'il est question de supprimer le poste du collège Barjavel de Nyons ?

Le 12 mars 2020, le Président de la République a estimé qu'il faudrait "*tirer les leçons*" de la crise dans laquelle nous sommes plongé. Dans l'Éducation nationale et pour le SNES, cette remise en cause du « *modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies* » doit passer, « *quoi qu'il en coûte* », par des mesures de revalorisation salariale conséquente pour tous les personnels, par des moyens à la hauteur des besoins, c'est-à-dire qui tiennent compte non seulement de la situation sanitaire exceptionnelle mais qui contribuent à une réelle formation émancipatrice qui pourra réduire véritablement les inégalités et certainement pas par les propositions faites en ce CDEN.